

Mise en œuvre d'un événement artistique, culturel, festif et participatif, alliant la musique et les arts de rue

M. l'Adjoint DAHOU, Rapporteur : La Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et la Société Touristique et Thermale de la Mouillère (Casino Barrière) s'étaient réunis au sein d'un groupement de commande pour co-organiser en 2006, 2007 et 2008 un événement culturel, festif et participatif à Besançon. Le projet de Pascal Esseau et François-Xavier Ruan pour la création d'un festival « Musiques de Rues » avait été retenu. Afin de mettre en œuvre la manifestation et les éléments du marché, ils ont créé une association support : Association de Promotion des Musiques de Rue.

Le marché cadre conclu en 2005 pour une durée de trois ans ferme arrivant à terme, une nouvelle procédure d'appel à concurrence a été lancée par le groupement de commande composé à nouveau de la Ville de Besançon, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de la STTM (Casino Barrière), suite à l'approbation du lancement de la procédure au Conseil Municipal du 17 janvier 2008 et du Conseil Communautaire du 25 janvier 2008.

Dès lors, un avis d'appel à concurrence a été publié au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ainsi que dans la revue Télérama afin de rechercher un opérateur pour «la conception et la mise en œuvre d'un événement artistique, culturel, festif et participatif, alliant la musique et les arts de rue, à Besançon, à partir de 2009 pour une durée de 3 ans avec possibilité d'une reconduction de 2 ans maximum». Cette offre stipulait l'obligation faite au candidat de présenter directement son projet avec une offre de base à 750 000 € et une option à 850 000 €.

Conformément à ce que prévoyait l'avis d'appel à concurrence, un jury rassemblant les représentants des membres du groupement et des partenaires extérieurs s'est réuni les 6 juin et 30 juin 2008. Sur les trois projets recevables, deux ont été auditionnés :

- l'Association de Promotion des Musiques de Rue,
- le Troisième Pôle/ Orphaz,

Le jury a proposé à la Commission d'Appel d'Offres de retenir le projet du groupement de réponse de Troisième Pôle/ Orphaz.

Lors de sa réunion du 4 juillet 2008, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir le projet proposé, à savoir : du groupement de réponse «Le Troisième Pôle / Orphaz» avec l'option de base à 750 000 €.

Le Troisième Pôle est une agence d'ingénierie culturelle ; elle s'est associée à l'agence Orphaz, spécialisée dans la production, la régie technique et la logistique événementielle.

Pour le projet, le Troisième pôle/ Orphaz a spécialement créé un comité artistique animé par Steven Hearn, directeur de le « Troisième pôle, et composé de quatre directeurs artistiques, de notoriété internationale, spécialisés dans un domaine particulier de la création contemporaine : Jean Marie Songy (directeur artistique d'Eclat, festival des arts de rues d'Aurillac), Jérôme Delormas (directeur de la Gaîté Lyrique, centre des arts numériques à Paris), Vincent Carry (directeur des Nuits Sonores à Lyon), Philippe Franck (directeur de Transcultures et de City Sonics, festival des arts sonores, à Mons).

Le Troisième Pôle/ Orphaz propose :

- * un festival, spécialement conçu pour Besançon, qui fasse dialoguer la Ville - son patrimoine, son architecture, son urbanisme et son environnement - avec les disciplines artistiques les plus contemporaines,

* un festival consacré à toutes les formes d'expression artistique liées à la rue (musique, théâtre, danse, arts sonores, arts de rue, etc.), et en particulier les disciplines les plus contemporaines (vidéo, arts numériques, art design, etc.)

* un festival de création à travers la résidence d'artistes internationaux à Besançon et les commandes passées aux artistes et compagnies en région,

* un festival qui associe la population à la conception et à l'organisation de moments festifs et participatifs.

Pour la mise en oeuvre annuelle de ce marché, un avenant d'application définissant les prestations et les obligations des parties sera signé entre les membres du groupement de commande et le prestataire, le groupement de réponse «le Troisième Pole/Orphaz», pour chacune des éditions du festival. Au préalable, une convention de co-organisation annuelle définit entre les membres du groupement de commande, les obligations de chacun sur cette manifestation.

a) Convention de co-organisation

La convention de co-organisation pour 2009 présente notamment la répartition des financements des trois partenaires du marché de 750 000 € TTC et les modalités de versement de ces sommes au prestataire à savoir :

370 000 € TTC pour la Ville de Besançon (qui versera cette somme directement au prestataire)

160 000 € TTC pour la CAGB (qui versera cette somme à la Ville qui en assurera le paiement au prestataire)

220 000 € TTC pour le Casino Barrière (qui versera cette somme directement au prestataire).

b) Avenant d'application

L'avenant d'application pour 2009 quant à lui a pour objet notamment de prévoir les modalités selon lesquelles les parties (Ville/ CAGB/ STTM) achètent la conception, la production et la livraison d'une manifestation culturelle et artistique au groupement de réponse « Le Troisième Pole/ Orphaz ». Ainsi, le prestataire s'engage :

- à concevoir et à produire la manifestation du 8 au 11 octobre 2009,
- à assurer la coordination artistique de l'événement dans le respect des intentions du projet présenté lors de l'appel d'offre,
- à fournir tous les éléments nécessaires à sa représentation (scénographie, moyens techniques et logistiques, artistes...),
- à respecter et à faire respecter les règles et consignes de sécurité définies notamment en liaison avec les services compétents de la Ville,
- à rendre à la suite de la manifestation un bilan financier détaillé, qualitatif et artistique de la manifestation,

Pour sa part, la Ville en tant que coordonnateur du groupement de commande, s'engage :

- à travailler en permanence au suivi et à la cohérence du projet dans la ville (notion de co-organisation), par le biais de la Direction de la Culture et du Patrimoine.
- à apporter son soutien en terme organisationnel et logistique en mettant à disposition la compétence de ses services et les moyens dont ils disposent en y associant les services de la CAGB.

- à suivre et partager la responsabilité de la cohérence du projet avec la ligne artistique sur le plan de la communication tout en ayant le souci sur la qualité de l'image de la ville et de son agglomération

Sur un plan financier, l'avenant présente les échéanciers de paiements pour la manifestation. En ce qui concerne les financements Ville et CAGB, les échéanciers seront les suivants :

- un versement de 250 000 € TTC lors de la signature du marché en novembre 2008 (part Ville / CAGB)
- un versement de 180 000 € TTC en avril (part Ville / CAGB)
- un dernier versement de 100 000 € TTC en septembre (part Ville / CAGB)

(les sommes en question seront imputées sur le chapitre 011-30-6042-5070-41000) sous réserve du vote du BP 2009 au titre des échéances 2009.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- le marché cadre sur l'offre de base de 750 000 € et l'avenant d'application annuel 2009 à conclure entre le groupement de réponse «Le Troisième Pôle et Orphaz» et les membres du groupement de commande,

- la convention de co-organisation 2009 à conclure entre les membres du groupement de commande.

«M. Pascal BONNET : Déjà sur la forme, je suis un peu surpris qu'on ait retiré sans plus d'explication ce point de l'ordre du jour lors du dernier Conseil Municipal alors qu'apparemment, d'après ce qu'on avait pu en comprendre à l'Agglomération, il avait déjà été voté par le Bureau de l'Agglomération. Aujourd'hui on peut en débattre. On a pu voir déjà dans la presse des débats entre vous et l'ancien opérateur ; je n'irai pas dans ce sens-là mais de façon plus globale sur l'évolution du projet depuis plusieurs années et j'ai lu que vous revendiquiez même de tâtonner pour avancer vers un projet d'envergure. Alors c'est une façon de reconstruire l'histoire, vous avez changé plusieurs fois d'opérateur mais c'est maintenant un tâtonnement volontaire et revendiqué. Ce qui me pose question c'est que, plus qu'un tâtonnement, on a l'impression qu'il y a des allers retours et qu'on ne sait pas très bien où on va. Aujourd'hui on entend que l'une des raisons qui ont amené à choisir le nouvel opérateur, c'est un souci de travailler plus avec le tissu culturel local et d'être plus en lien avec le patrimoine, ce qui est un souci tout à fait intéressant, honorable. Mais j'ai le souvenir qu'au départ, quand la Grosse Entreprise intervenait, on était dans un travail avec les acteurs locaux et dans une logique de patrimoine, et on a voulu à l'époque, il y a 3 ans, parce qu'on voulait créer un événement de toute pièce d'envergure nationale et internationale, aller chercher en-dehors de Besançon quelqu'un qui nous apporte cet événement. Et aujourd'hui on revient à un souci de travailler avec les locaux. Donc la cohérence là-dedans on ne sait pas bien où elle est ou alors elle n'existait pas et elle existe maintenant, ou elle existait avant et elle n'existe plus maintenant, enfin j'ai du mal à suivre. J'ai constaté que les acteurs culturels d'ailleurs étaient assez mécontents du fait qu'on fasse un choix d'événement isolé du tissu culturel donc sans doute que de ce point de vue-là vous évoluez vers l'attente des acteurs culturels, mais au-delà de cela est-ce qu'on va arriver un jour à avoir un événement d'envergure nationale et internationale en le construisant d'une telle manière sans lui laisser le temps de se construire naturellement ? Est-ce qu'il n'aurait pas mieux valu laisser des choses se développer au fil du temps en les encourageant, en les soutenant, et aussi peut-être en articulant un certain nombre de manifestations comme je l'avais déjà évoqué sur un temps précis dans notre ville, événement tant économique qu'industriel que culturel sur le thème de l'innovation et sur le thème de l'histoire et de la mémoire, plutôt que d'attendre tout d'un événement unique créé de toute pièce sur lequel on fait concentrer tous les financements ? Donc je suis très perplexe sur l'avenir de cet événement au fil du temps et c'est une des raisons pour lesquelles nous voterons contre cette délibération.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, toutes les bonnes raisons qui nous sont livrées pour expliquer ce choix d'un nouveau partenaire ne nous épargnent pas de replacer en perspective ce choix dans une politique culturelle qui devrait être digne de ce nom de la Ville depuis un certain temps. Je trouve que ce choix nouveau, ce nouvel appel à la concurrence, ce chamboulement signe ce que la presse mensuelle locale a appelé la constance de l'inconstance de la Ville dans sa politique culturelle. J'étais là quand vous avez reçu il y a un an les responsables, les acteurs, les dirigeants du festival de rue, vous n'aviez d'ailleurs à juste titre pour eux que les yeux de Chimène. L'opinion a du mal de comprendre, la presse l'a d'ailleurs bien révélé. Fallait-il vraiment tout chambouler ou adapter ? Vous savez, quand on lit... je ne vais pas jouer les Joseph PINARD mais j'ai gardé cet article...

M. LE MAIRE : Ah, il va falloir vous appliquer !

M. Jean ROSSELOT : ...du dimanche 10 août 2008 d'un grand quotidien local et régional et il est signé de quelqu'un qui n'est pas un belligérant de la Ville. Je me permets simplement de lire le titre : l'art d'ancrer -vous vous n'ancrez pas, vous défaites-, l'art d'ancrer un festival. «Besançon ferait bien d'aller voir le festival des arts de rue de la Chaux-de-Fonds en Suisse, bien moins cher et vrai succès populaire». Rien que cela dit tout finalement, Pascal BONNET l'a bien signifié. Je pense que cette politique en dents de scie n'est pas bonne. Il faut des adaptations mais pas refaire des appels à la concurrence sans arrêt. Ça signe encore une fois une inconstance malsaine pour une politique culturelle digne d'une capitale régionale. Et c'est la raison pour laquelle en effet nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Eminent professeur de droit que vous êtes, expliquez-nous comment, lorsque vous avez signé un contrat pour 3 ans vous pouvez ensuite le renouveler sans un appel à concurrence ? Quand il y a un appel à concurrence, cher Monsieur ROSSELOT, excusez à l'électronicien que je suis de faire la leçon au professeur de droit que vous êtes, mais quand même vous dites «on aurait pu». Il y a des textes, il y a le code des marchés, au bout de 3 ans on fait un appel à concurrence. Deux candidats répondent : ou on dit de toute façon on prend le même et on continue et vous allez nous dire que tout cela est pipé, que c'est parce que c'est nos copains, parce qu'ils viennent de Nantes qu'on continue avec eux, qu'on a fait un appel bidon. Ou alors il y a un vrai appel à concurrence comme on le fait toujours à Besançon où l'on examine projet contre projet. Je voulais simplement rappeler à M. ROSSELOT que l'appel à concurrence est obligatoire. Vous êtes d'accord ? Il est obligatoire. Maintenant si on reprend les mêmes, vous allez nous dire ce n'est pas la peine de faire un appel à concurrence, c'était pipé d'avance, si on prend les autres on nous dit qu'il fallait continuer avec les précédents. J'avoue que je ne comprends pas votre raisonnement.

M. Jean ROSSELOT : Je peux répondre tout de suite ?

M. LE MAIRE : Oui, répondez et Yves-Michel conclura.

M. Jean ROSSELOT : Vous êtes vous aussi très habile.

M. LE MAIRE : C'est vrai, c'est pour cela que je suis maire (rires).

M. Jean ROSSELOT : Une habileté cousue de fil blanc qui révèle une manigance inefficace qui ne marche pas parce que je dis habileté de botter en touche juridique, vous répondez sur le plan juridique. Or par exemple aujourd'hui dans la presse il est fait état de votre volonté exprimée aux acteurs sortants, votre volonté de pérenniser et là je me place sur le plan sociologique, culturel et politique, vous me répondez juridiquement. Permettez-moi de vous dire que du juridique j'en ai assez dans ma tête, n'en rajoutez pas, mais ce que j'aimerais entendre du Maire de Besançon, patron impulsor des politiques culturelles, c'est pourquoi il passe d'une idée exprimée dans la presse d'aujourd'hui encore, de pérenniser finalement le marché, eh bien oui, vous n'aviez qu'à donner je ne sais pas, il y avait une appréciation facile à faire de votre part, si vous vouliez pérenniser il fallait adapter. Quand on lit un article comme celui-là...

M. LE MAIRE : Adapter le cahier des charges en fait ?

M. Jean ROSSELOT : ...il suffit d'aller voir ailleurs mais vous n'aimez pas aller voir ailleurs. Quand je vous dis de s'inspirer d'ailleurs, vous me répondez quelquefois qu'il fallait que j'y reste, ce sont toujours des réponses de médiocre qualité intellectuelle. Ce que vous venez de me dire sur le plan juridique ce n'est pas la réponse qu'on peut attendre d'un maire alors que ce maire-là présente un dossier culturel et pas juridique. Vous savez bien que sur le plan juridique on pouvait faire en sorte que la question soit résolue, mais la question posée est celle du pourquoi la non pérennisation d'un festival finalement qui aurait pu s'épanouir et pourquoi la rupture brutale alors même que partout la presse et l'opinion publique ne comprennent pas.

M. LE MAIRE : D'accord. Alors je suis quand même surpris que le professeur de droit que vous êtes me dise en un mot : de toute façon il y a le juridique mais on pouvait organiser le cahier des charges pour le faire de telle façon que ce soit ceux-là qui répondent. C'est ce que vous venez de dire. Vous confondez pérennisation et acteurs culturels qui mettent en place ce festival. Je vous donne l'exemple : nous avons des bus ici, un système de transport en commun dont la DSP se termine en 2010, on va pérenniser notre système mais ça ne veut pas dire que l'opérateur d'aujourd'hui sera l'opérateur de demain. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne le sera pas non plus, exactement ! C'est pour cela que lorsque nous avons lancé cet appel à concurrence, les jeux étaient comme toujours à Besançon largement ouverts et j'avoue quand même que je suis un peu atterré, notre payeur municipal qui est là doit être atterré aussi, quand il entend ce que vous dites. En un mot on aurait quasiment pu arranger les choses, oui c'est le juridique mais c'est un problème culturel. Tout ce que vous avez dit est enregistré Monsieur ROSSELOT, vous ne pouvez pas le démentir.

M. Yves-Michel DAHOUI : Merci Monsieur le Maire. Je voulais simplement dire mais ça n'étonnera personne que je suis évidemment complètement d'accord avec le Maire. Je suis un peu surpris des questions qui sont posées. Je dois répondre mais franchement je ne sais pas trop à quoi parce que, autant je pourrais comprendre qu'il y ait des éléments justement liés à la politique culturelle qui fassent que vous ayez des réserves ou des réticences sur cet événement, mais nous reprocher, parce que c'est quand même ce que vous faites et moi je ne suis pas technicien, je suis juriste, je n'enseigne pas le droit mais je le pratique, et je suis quand même très surpris que vous nous demandiez finalement de ne pas respecter les règles de la procédure. Vous savez, il ne faut pas compliquer les choses quand elles sont simples Monsieur ROSSELOT. On est dans le cadre d'un marché, d'un appel à concurrence, on part de plusieurs candidatures, d'ailleurs c'est ce qui a permis à Musiques de Rue d'être choisie il y a 3 ans, la procédure est exactement la même. Aujourd'hui, en respectant encore une fois les procédures, on est confronté à plusieurs projets et non pas simplement la Ville ou l'Adjoint à la Culture parce que le jury, vous le savez, est composé de ce qu'on appelle un groupement de commande, c'est-à-dire de la Ville, de la Communauté d'Agglomération et d'un représentant du Casino Barrière et en examinant les projets, on a pris celui qui nous paraissait le plus ambitieux pour la Ville de Besançon, c'est aussi simple que cela. Ça m'amuse un peu parce que j'ai entendu, le Maire pourrait le confirmer, ici et là ces mots mais vous les connaissez bien, en fait votre procédure c'est une formalité mais on connaît déjà le résultat, je l'ai entendu très souvent. Ecoutez non, ici on respecte les règles, on respecte la procédure. C'est ce que vous avez dit exactement Monsieur ROSSELOT, arrêtez de dire deux minutes après que vous n'avez pas dit ce que vous avez dit deux minutes avant. Assumez au moins ce que vous dites Monsieur ROSSELOT, vous avez le droit de considérer que la procédure n'aurait pas dû être respectée mais c'est quand même bien ce que vous avez dit. Donc nous, on a un appel à concurrence, c'est la règle actuelle sachant que c'est un événement et quand on parle de politique culturelle je suis prêt à en parler, Monsieur ROSSELOT si vous ne respectez pas les règles de cette enceinte, respectez au moins les règles de politesse que vous avez dû apprendre et que vous avez dû apprendre à vos enfants également, s'il vous plaît.

Donc cet appel à concurrence, c'est simplement une confrontation de projets pour lesquels, en leur âme et conscience, les représentants du groupement de commande ont décidé de donner la préférence au Troisième Pôle et à Orphaz. Voilà, n'allez pas chercher d'autres raisons, on vous a donné les éléments. Vous savez, la politique culturelle, c'est ce que je voulais dire avant que vous ne m'ayiez interrompu, ne se limite pas à cet événement et on pourra tout à fait avoir un débat un jour sur la politique culturelle mais elle ne se limite pas à un événement de trois jours et demi, nous avons régulièrement des projets culturels dans cette ville et il ne faut pas Monsieur ROSSELOT les ignorer.

Donc ce projet c'est un projet culturel et c'est porté par des talents artistiques. Je crois que vous avez les éléments, il y a 4 opérateurs qui ont un renom au niveau national, au niveau même européen, Jean-Marie SONGY (fondateur des compagnies Turbulence, directeur artistique d'Eclat, festival des arts de rue d'Aurillac), Jérôme DELORMAS qui vient d'être nommé directeur général de la Gaîté Lyrique, Centre des Arts Numériques à Paris qui est également directeur de la scène nationale dédiée à l'image du luxe à Valence, qui est directeur artistique associé à l'édition 2007 pour les Nuits Blanches à Paris, Vincent CARRY, fondateur et directeur en 2003 du festival de musique des cultures électroniques et des Nuits Sonores à Lyon, Philippe FRANCK qui est notamment directeur de Transcultures. Ils ont un curriculum vitae qui est long comme le bras mais en-dehors du curriculum vitae ils ont des références, des compétences et l'habitude aussi avec une ambition culturelle, de travailler avec des acteurs culturels locaux, c'est évidemment une exigence que nous avons eue avec eux comme nous l'avions eue d'ailleurs avec Musiques de rue puisque les règles, encore une fois, sont les mêmes, le cahier des charges est exactement le même. Ce qu'il faut retenir essentiellement, c'est que ce projet est porté par 4 directeurs artistiques et l'ambition de cet événement, c'est de faire travailler 4 directeurs artistiques de ce niveau ensemble pour créer un événement qui soit typiquement un événement attaché à ce qu'est la Ville de Besançon. Donc c'est un festival qui fait dialoguer la ville avec son patrimoine, son architecture, qui donne la part belle aux arts sonores, aux arts visuels, aux formes différentes de culture contemporaine. C'est ce qui nous a décidé en réalité, c'est ce contenu de projet qui nous a paru le meilleur. A vous suivre Monsieur ROSSELOT, c'est d'ailleurs un petit peu étonnant, a contrario on pourrait dire puisqu'il y a un événement qui existe, il faut le laisser. Ce n'est pas cela, il y a une prise de risque. Je m'attendais d'ailleurs à ce que vous jouiez les Cassandra, j'espère que c'est plus une crainte qu'un espoir parce que je crois que vous aimez cette ville comme nous mais j'espère comme nous que vous considérez que le mieux pour cette ville c'est que cet événement réussisse en 2009, c'est ce que nous souhaitons tous. Simplement on part d'un concept, on a pris toutes les garanties pour que cet événement soit à la hauteur de l'ambition culturelle que nous avons pour cette ville et en ce qui me concerne et je pense que ça sera le cas de tout le monde, nous souhaitons qu'il réussisse en 2009.

M. Frank MONNEUR : Monsieur le Maire, effectivement en matière de culture comme dans bien d'autres domaines, nul ne possède la vérité absolue et alors c'est peut-être ce qui dérange l'opposition municipale mais pour notre ville nous voulons ce qui se fait de mieux. C'est notre ambition et pour l'instant cette ambition c'est ce qui nous porte et ça semble plutôt nous réussir. Il a toujours été question, et je m'étonne Monsieur BONNET de votre intervention, de travailler avec les acteurs locaux. Cela a été dit, c'était le cas avec la Grosse Entreprise, ce fut le cas effectivement avec Musiques de Rue et dans le cahier des charges il est encore question de travailler avec les acteurs locaux, ce n'est pas un retour en arrière de notre part. Pour terminer, je dirai qu'effectivement une politique culturelle c'est un ensemble d'actions. Ça ne se limite pas à un festival, ça ne se limite pas à 3 jours dans l'année, de même que ça ne se limite pas à la saison organisée par une structure. Nous n'opposons pas les choses, nous pensons que tout est complémentaire et tout se tient.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Simplement par rapport à la participation des acteurs locaux dans ce projet, c'est vrai que M. DAHOUÏ l'a expliqué en commission. Avant tout, je déplore quand même le fonctionnement aujourd'hui de cette commission Tourisme dans la mesure où les documents ne sont pas communiqués à temps, les réunions sont souvent reportées, par exemple là pour ce Conseil on n'a pas siégé, on n'a pas eu de commission et il est quand même utile pour un meilleur traitement des dossiers d'avoir les éléments avant, de manière à pouvoir se prononcer. Au-delà de cela par rapport à la participation des acteurs locaux, je pense qu'il serait intéressant d'ores et déjà de vraiment cadrer la proportion de ces acteurs de manière à pouvoir mesurer au final si l'objectif a été atteint parce qu'il me semble quand même qu'à plusieurs reprises, à chaque fois qu'on se sépare des partenaires, on met en avant le fait qu'ils ne travaillent pas suffisamment avec les acteurs locaux, donc pour éviter une prochaine fois d'en arriver là, c'est peut-être dès le départ qu'il faut cadrer ce qu'on attend d'eux, ce qu'on entend par faire travailler les acteurs locaux.

M. Edouard SASSARD : Ça reprend un peu ce que dit Elisabeth PEQUIGNOT. Je ne suis pas spécialiste en appel d'offres ni en droit mais simplement il y a quand même beaucoup d'appels d'offres qui passent à la Ville de Besançon et c'est rare que ça fasse autant l'actualité. C'est cela notre question : pourquoi des anciens prestataires dialoguent, en parlent autant, prennent autant la parole, témoignent, c'est cela en fait notre questionnement. Est-ce que des promesses leur ont été faites à la base et qu'ils ont eu l'impression d'être floués ? C'est ça la question, ça rejoint un peu Elisabeth sur les acteurs locaux, c'était ma première remarque. Deuxième remarque : l'intervention de Pascal BONNET sur la stratégie culturelle au même titre que touristique, économique, etc. vision long terme est de bien dissocier ces deux points, entre la vision et puis cet appel d'offres qui pose vraiment problème, il y a des retours sans arrêt.

M. LE MAIRE : Non, je pense qu'il ne pose pas problème. On en parle beaucoup parce que c'est le domaine culturel et que c'est un secteur sensible. Ce sont des acteurs qui s'expriment beaucoup et tant mieux et qui sont libres dans leur expression et tant mieux, c'est ça aussi qui fait la force de la culture dans cette ville. Il y a une vie culturelle ici qui est bouillonnante, il y a beaucoup de gens dynamiques et ils discutent beaucoup. C'est sûr que quand on fait un appel d'offres pour acheter des ramettes de papier, ça discute moins que lorsque effectivement on parle de cela. Mais je tiens à dire quand même qu'ici, et j'insiste là-dessus surtout par rapport aux propos de Jean ROSSELOT, qu'on a une commission d'appel d'offres qui est présidée d'ailleurs par Catherine BALLOT où les choses sont faites dans la plus totale clarté. Donc quand j'entends dire qu'on aurait pu mettre, arranger les choses pour garder les mêmes, nous on ne fera jamais ça, d'abord parce que ce n'est pas clair et puis je vais vous étonner Monsieur SASSARD, je crois aux vertus de la concurrence, c'est stimulant la concurrence, c'est un véritable aiguillon. Donc des projets ont été déposés, deux projets, bons projets, un a été retenu, ne voyez pas le mal partout. Vous devriez au contraire être très heureux et même très fiers parce que cette ville c'est aussi la vôtre et je sais que vous l'aimez comme moi, que des signatures aussi prestigieuses que celles que vient d'évoquer Yves-Michel DAHOUI aient décidé de venir s'investir ici. Le Lyonnais par exemple avait été pressenti dans un premier temps pour mettre en place Lyon capitale européenne de la culture en 2013 et c'est le même qui va venir ici, l'un d'eux est co-organisateur des Nuits Blanches à Paris. Vous devriez être fiers que ces gens s'intéressent à notre ville, c'est quand même que notre ville d'un point de vue culturel est attractive. Si c'était une ville où il ne se passe rien, qui soit morte, où les gens ne sont pas intéressants, des signatures comme cela n'y viendraient pas. Cela dit, ce n'est pas tout, on va voir sur pièce ce qu'ils vont faire mais si effectivement on en parle beaucoup, c'est parce que c'est un milieu comme le sport où on parle beaucoup et je dirais tant mieux.

M. Pascal BONNET : Vous avez fait un mauvais procès à Jean ROSSELOT en restant sur un point de vue purement juridique alors que la question est politique. Il n'a jamais été question de remettre en cause l'honnêteté des procédures à Besançon ou de ne pas les respecter. Simplement il y a quand même des appels à concurrence qui aboutissent au maintien de ce qui est en cours.

M. LE MAIRE : Heureusement d'ailleurs, c'est sûr.

M. Pascal BONNET : Ce qui est en cours c'est aussi un investissement dans la durée et je crois qu'il y a quand même un certain nombre de politiques pour lesquelles vous investissez dans leur durée. Là ce n'est pas votre choix, on peut l'entendre mais on a de la part de M. DAHOUI plus d'explications sur ce qui a motivé ce choix. Moi je mettais l'accent sur le fait que le choix fait aujourd'hui est quand même un peu en rupture avec celui fait il y a 3 ans et on peut vous renvoyer la question autrement en disant aujourd'hui, si dans 3 ans vous avez une signature encore plus prestigieuse et que finalement vous voulez infléchir encore le choix, à ce moment-là vous prendrez encore quelqu'un d'autre, pourquoi pas.

M. LE MAIRE : Peut-être.

M. Pascal BONNET : Mais ce n'est pas comme cela qu'on construit quelque chose dans la durée, c'est tout.

M. LE MAIRE : C'est votre avis.

M. Jean ROSSELOT : Très bien, très bien, remarquable.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, il y a des règles dans cette assemblée et je vous demande de les respecter-. Vous avez parlé deux fois, maintenant je crois que c'est bien. Ce qui est amusant c'est que lorsque nous n'avons pas repris la Grosse Entreprise et que nous avons passé le contrat avec l'association Musiques de rues, il y a eu les mêmes débats. On nous a dit mais pourquoi, la Grosse Entreprise c'était bien, il fallait les garder. Et aujourd'hui 3 ans après ce sont les mêmes qui viennent dire il fallait garder Musiques de rues. Je vous le redis encore une fois mais amicalement, comme un conseil, puisque vous aimez cette ville comme nous, acceptez qu'on fasse parfois des choses bien et essayez d'en voter quelques-unes, de ne pas être systématiquement contre tout, vous y gagnerez beaucoup en crédibilité. Catherine BALLOT qui est la Présidente de la Commission d'Appel d'Offres et qui fait cela avec beaucoup de sérieux, de talent et de précision et ce n'est pas facile.

Mme Catherine BALLOT : Non. Simplement je voudrais préciser qu'on parle beaucoup de cet appel d'offres parce qu'il est bien normal que le candidat évincé, non retenu soit déçu. Les autres appels d'offres eux aussi sont discutés, on est très souvent interrogé pour savoir à qui on a attribué un marché et les raisons pour lesquelles on a attribué tel marché à telle entreprise. Les entreprises s'en servent aussi pour pouvoir progresser dans les réponses aux appels d'offres suivants, je signe de très nombreux courriers de demandes d'explication pour beaucoup d'appels d'offres. Donc il n'y a pas que celui-là où on est interrogé, c'est tout ce que je voulais dire. Et bien entendu on respecte les procédures comme l'a très bien dit M. le Maire, on ne peut pas faire autrement d'ailleurs, c'est impossible d'entendre ce que vous avez dit.

M. LE MAIRE : En tout cas ici on ne le fait pas et je te sais très rigoureuse Catherine».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre Groupe UMP et Apparentés : Jean ROSSELOT, Françoise BRANGET, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Michel OMOURI, Martine JEANNIN, Edouard SASSARD, Elisabeth PEQUIGNOT) décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2008.